



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
MERCREDI 22 JUIN 2016**

La séance débute à 19H35

**Sont présents : Mme Florence BELOTTI, Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Marie-Noëlle DUCHAMP, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL, Mr Yann VINCENT.**

**Etait excusés : Mr Jean-Marie SALVETTI, Mr Pierre BARBAZANGES,**

Mme Marie-Noëlle DUCHAMP est nommée secrétaire de séance.

**Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 27 avril 2016.**

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix – 1 abstention.

**Point 2 : Point Finances**

Le maire donne des informations sur le budget à fin juin.

Le budget assurance semble excessif (13 000 €/an).

Des études sont en cours soit pour négocier avec l'actuelle compagnie, ou pour trouver d'autres contrats moins onéreux tout en assurant une protection suffisante.

Des charges de personnel supplémentaires, viennent alourdir les charges salariales (remplacement de l'Atsem Nova Bonnard, en congé maladie) – L'ensemble des charges de personnel représente 19.68 % du budget de la commune (secrétaire de mairie, atsem, remplaçante atsem, ménage, agent d'entretien titulaire, et agent contractuel)

**Point 3 : Tarif chambres du Chardon bleu**

Après discussion, il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de location de ce gîte d'étape pour cette année.

---

**Mairie de La Morte**

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE  
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16  
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

#### Point 4 : **Subvention office du tourisme**

Devant les incertitudes engendrées par le transfert de la Compétence « Tourisme » à la CCM (Communauté de Communes de la Matheysine : nouvelle appellation) et le devenir des Offices de Tourisme, le Conseil Municipal, avait décidé prudemment, de ne verser que la moitié de la subvention de fonctionnement à l'OT. Actuellement l'instruction de deux dossiers pour le classement de l'OT et pour le label « commune touristique » sont en cours.

Les évolutions successives de la Loi Notre complexifient tous les changements en cours. En attendant les décisions, il faut assurer les salaires du personnel, ouvrir l'été et préparer la saison d'hiver. Il est proposé un versement de 10 000 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

#### Point 5 : **Contribution au FPIC (fonds de péréquation intercommunal).**

Il s'agit de fonds collectés nationalement et destiné à aider les communes. Si les années précédentes la commune de la Morte avait bénéficié d'une aide (3 378 € en 2015), il faudrait cette année verser la somme de 216 euros. Il est possible de refuser de participer au financement du FPIC.

La décision de s'acquitter de cette somme est prise à l'unanimité.

#### Point 6 : **Point recrutements**

Marie-Noelle Duchamp et Elodie Locqueneux sont en charge du recrutement d'un agent polyvalent petite enfance, dans le cadre d'un « contrat aidé ». L'appel à candidature a été fait et les candidates seront reçues le mercredi 29 juin. Il s'agit de remplacer Marie-Line Boudehen pour les TAP, la garderie périscolaire, le ménage de l'école, et de venir en appui au Multi-Accueil pendant la saison d'hiver.

Par ailleurs, un renfort au sein du service technique sera assuré par Eric Jarzebski qui sera recruté début juillet pour un CDD de 6 mois.

#### Point 7 : **Décisions Modificatives des Budgets**

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux observations de la trésorière de La Mure concernant le budget général de l'exercice 2016, il est nécessaire d'effectuer les corrections ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Solde d'exécution négatif reporté	001	72 055		
Total		72 055 €		

---

#### Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE  
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16  
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 65737 du budget général de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Autres charges de gestion courante – Subvention autres communes	65 - 657348	10 000		
Autres charges de gestion courante – Autres EPL			65 – 65737	10 000
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>		<b>10 000 €</b>

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux observations de la trésorière de La Mure concernant le budget eau et assainissement de l'exercice 2016, il est nécessaire d'effectuer les corrections ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Solde d'exécution d'inv. Reporté – excédent antérieur reporté	001	52 822.85		
Virement de la section d'exploitation – virement de la section d'exploitation			021	20 000
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Immobilisations en cours – Install mat et outil tech	23 – 2315	32 822.85		
<b>Total</b>		<b>32 822.85 €</b>		<b>0 €</b>

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget eau et assainissement de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Charges à caractère général – Divers	011 - 628	11 100 €		
Autres charges de gestion courante – Charges diverses de gestion courante			65 - 658	11 100 €
<b>Total</b>		<b>11 100 €</b>		<b>11 100 €</b>

Approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus sont votés à l'unanimité des membres du conseil municipal.

## Point 8 : Dossier Plaine des jeux

M. le maire expose l'évolution de ce dossier et les conséquences pour la commune. Le projet initial de la plaine des jeux, pour un bâtiment « activités de pleine nature » porté par l'ancienne communauté de communes de Valbonnais et la Commune de la Morte avait obtenu l'accord pour des subventions départementales, Régionales et Européennes.

La commune a contracté un emprunt de 250 000 € pour la première phase des travaux.

Financièrement le projet initial devenait trop important et une décision a été prise en son temps de réduire le bâtiment initial, supprimant l'espace commerce notamment.

La dissolution de la communauté de communes de Valbonnais, les projets de la Communauté de Communes de La Matheysine, le changement de mandature au Département font bouger les priorités, sans compter sur les incertitudes en ce qui concerne la partie « accueil » de la compétence tourisme ; aussi, les dotations prévues ne seront pas à la hauteur de ce qui a été annoncé sauf pour les 187 000 € sur les abords et les jeux (réalisés).

Actuellement la commune ne peut pas s'engager financièrement.

Après débat, il est décidé de ne pas engager la deuxième phase des travaux (bâtiment) et donc de ne pas lancer les appels d'offres, sans pour autant renoncer au projet, en le reconsidérant dans le cadre des propositions du PLU en cours. Lors de la réunion publique du 11 juillet, le dossier et ses implications seront présentés aux habitants, pour réfléchir collectivement à son évolution.

## Point 9 : Point travaux

- Un premier parking sera effectué cette année à Chabotte. Les habitants le souhaitent depuis longtemps pour éviter de se garer le long de la route départementale ce qui est dangereux. Une proposition d'achat du terrain sera transmise aux propriétaires de la parcelle B 433.
- A l'entrée sud du village, le projet d'élargissement de la route pour améliorer le stationnement pendant la saison d'hiver, n'avance pas rapidement. Les nombreux propriétaires ne sont pas unanimes pour céder une bande de terrain... les négociations continuent.
- Le Maire fait part aux membres du conseil municipal des difficultés des habitants situés chemin Jean VINCENT, pour emprunter le chemin communal qui les relie à la route Départementale. Aussi, afin de stabiliser la voie et permettre l'accès aux habitations, les membres du conseil municipal autorisent le Maire à traiter le dossier et engager les travaux nécessaires.
- Le changement d'une conduite d'eau située au couvent avec la remise aux normes du réseau doit être effectuée. Une demande de subvention sera transmise à l'agence de l'eau et au conseil départemental.
- Par ailleurs l'étude d'impact, nécessaire pour l'aménagement du Front de neige vient de commencer.

#### Point 10 : **Point PLU**

La réunion avec les personnes publiques est prévue ce vendredi 1er juillet à 10 h en mairie. Le site de la mairie sera mis à jour avec les nouvelles informations.

Champ Bacon : Une demande de permis d'aménager a été réceptionnée, mais le terrain présente une zone d'humidité. Après examen, une fuite pourrait être à l'origine de la présence de l'eau. Des travaux liés à l'assèchement en amont sont à l'étude. Cette demande sera également étudiée dans le cadre du calcul des zones constructibles du prochain PLU.

#### Point 11 : **Subventions aux associations**

Le conseil étudie les demandes du foyer de ski de fond du Col d'Ornon et de l'association Fend La bise qui portera le projet de la seconde édition du Tirathlon.

Monsieur Commeres sera contacté pour lui signifier la mise à disposition des chasubles de la commune pour l'évènement (budgétisé 750 € par l'organisateur) en plus d'une aide de 100 euros.

Une subvention de 100 euros est votée pour l'ADMR par 7 voix contre 1

Une partie de la subvention annuelle, sera versée au multi-accueil Bout'Choux (soit 10 000 euros), décision prise à l'unanimité.

La commune souhaite également aider au démarrage de la bibliothèque située à LAVALDENS, une aide de 300 euros est votée par 6 voix contre 2

#### **Questions diverses :**

Considérant que par mesure de simplification, l'association « Halte-garderie Bout'Choux » gère les inscriptions et le budget du multi accueil, il y a lieu de supprimer l'ancienne régie et de mettre fin par arrêté aux fonctions de régisseurs titulaire et suppléant

Le tirage au sort des jurés d'assises a été effectué. La personne pressentie sera prévenue par courrier.

Le conseil départemental sera contacté pour obtenir l'aide relative au schéma d'accessibilité pour l'arrêt de car réalisé dans le cadre de l'aménagement de la Plaine des jeux.

Le bail relatif à la location du snack communal a été attribué par 7 voix contre 1 à Monsieur Sylvain GRAU.

Maintien du taux de la taxe TPLE par 5 voix et 3 abstentions.

Le tirage au sort des coupes d'affouage aura lieu le samedi 30 juillet à 10h00 en Mairie. L'attribution des coupes doit légalement être payante. Le tarif a été fixé à 30 euros le lot

Fin de la séance 22h55

Prochain conseil Municipal Mercredi 27 juillet à 19h00.